

Nomination du vice-président de la Banque centrale européenne

2026/0801(NLE) - 27/03/2026 - Acte final

La décision procède à la nomination d'un nouveau vice-président de la Banque centrale européenne (BCE) pour une durée déterminée, à la suite de l'expiration du mandat du titulaire actuel.

Acte non législatif

Décision (UE) 2026/755 du Conseil européen du 20 mars 2026 portant nomination du vice-président de la Banque centrale européenne.

Contenu

La décision rappelle que, conformément à la décision (UE) 2018/509 du Conseil européen, le mandat de M. Luis de Guindos Jurado en tant que vice-président de la BCE expire le 31 mai 2026, ce qui rend nécessaire la nomination d'un successeur.

Le Conseil européen nomme M. Boris Vuji vice-président de la BCE. La durée de son mandat est fixée à huit ans, à compter du 1er juin 2026.

Contexte procédural

La nomination intervient sur le fondement de l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La décision mentionne:

- la recommandation du Conseil du 26 janvier 2026 concernant la nomination du vice-président de la BCE;
- l'avis du Parlement européen du 10 mars 2026;
- l'avis du conseil des gouverneurs de la BCE du 25 février 2026.

Entrée en vigueur

La décision entre en vigueur le jour de son adoption, soit le 20 mars 2026. Elle a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne (série L) le 27 mars 2026.

Ce résumé a été généré par une IA et révisé par un humain.